



PsyEN : non à la mise sous tutelle !

La FNEC-FP FO 53, avec le SNUDI-FO 53 et le SNFOLC 53 soutient la mobilisation des PsyEN le jeudi 10 juin

Nos organisations **FO** apportent leur soutien plein et total aux psychologues de l'Education nationale et appellent tous les personnels de l'Education Nationale à la mobilisation le jeudi 10 juin.

Rassemblement devant la préfecture de Laval - 13h30 Jeudi 10 juin

Le ministre Blanquer et le gouvernement veulent empêcher les PsyEN de faire leur métier auprès des élèves et des familles

Comme tous les psychologues, les PsyEN sont attaqués frontalement par [l'arrêté du 10 mars 2021](#) et la **proposition de loi de création d'un ordre des psychologues**.

Avec ce nouveau coup de force autoritaire, le gouvernement souhaiterait que les psychologues renoncent à leur raison d'être basée sur leurs enseignements et leurs connaissances propres. Il souhaiterait un contrôle sur les pratiques des PsyEN et pour FO cela porte atteinte au code de déontologie des PsyEN, à leur liberté dans le choix des méthodes.

Pour le gouvernement, il faudrait que les PsyEN renoncent aussi à permettre les meilleures prises en charge nécessaires pour les élèves et les familles. Le projet de loi considère les psychologues comme personnels de santé, en les forçant à intégrer le parcours de soin, et en mettant en place un ordre qui va donner des avis sur les pratiques et les modèles à suivre. **C'est une remise en cause profonde de leur liberté de recourir aux méthodes et au matériel de leur choix. C'est la mise au pas des psychologues scolaires que nous n'acceptons pas.**

Le ministre continue d'appauvrir la santé scolaire !

Il n'a pas créé un seul poste de plus de PsyEN dans le premier comme dans le second degré !

Il a rendu des centaines de millions d'euros du budget de l'Education nationale !

En Mayenne, comme ailleurs, les PsyEN ont une charge de travail de plus en plus lourde qui ne fait qu'augmenter depuis des années et à laquelle s'ajoutent des demandes extérieures : demandes de bilans de la part des partenaires privés ou des services publics d'aide à l'enfance, demandes de compensation au titre du handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDA), notamment pour des accompagnements par des AESH... Concernant les élèves en difficulté, les troubles des apprentissages et du comportement, notamment, font apparaître une grande diversité de problématiques.

Avec la création en 2018 d'un conseil scientifique de l'Education nationale voulu par le ministre Blanquer prévaut maintenant une vision réductrice qui ne permet plus d'appréhender l'enfant dans sa globalité complexe.

La FNEC FP-FO 53, avec le SNUDI-FO 53 et le SNFOLC 53 revendiquent :

- Le retrait du projet de loi visant la création d'un ordre des psychologues ;
- La retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 pour son non-respect de la pluralité des approches psychologiques qui instaure une vision unique de l'évaluation des enfants présentant certains troubles du développement ;
- Le respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- L'accès direct aux psychologues, sans paramédicalisation : les psychologues exigent le respect de la loi de 1985 et le respect de leur autonomie ;
- La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération avec une augmentation de 20% du point d'indice et de 183 € pour tous, comme pour les personnels hospitaliers ;
- Le maintien des Psy EN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'E.N, ainsi que des créations de postes en nombre suffisant et en urgence

à Laval le 7 juin 2021

FNEC-FP **FO** 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle

SNUDI-**FO** 53 Syndicat **FO** des enseignants PsyEN et AESH du 1^{er} degré

SNFOLC 53 Syndicat **FO** des lycées et collèges des enseignants, PsyEN, CPC, AED, AESH du 2nd degré

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex / Tel. : 0243534226 – @ : fnef.fp.53@laposte.net